

personnes qui désireront devenir membres de la dite association, et de fixer un jour et un lieu pour l'élection des officiers d'icelle, et de faire toutes autres choses nécessaires

5 pour la formation de l'association incorporée par les présentes, et pour mettre cet acte à effet : Pourvu toujours, que si l'assemblée

10 une autre assemblée pourra être convoquée en la manière susdite, et un autre jour pourra y être fixé pour la dite élection, et ainsi de suite jusqu'à ce que telle élection ait lieu.

Proviso.

III. Et qu'il soit statué, que pour qu'une

15 personne puisse avoir part aux droits attachés à la qualité de membre de cette association, ou puisse voter à l'élection des officiers d'icelle, ou avoir aucun des privilèges conférés par cet acte à ses membres,

20 il faudra qu'elle ait payé entre les mains du trésorier de la dite association une souscription annuelle d'au moins deux piastres, ou toute autre souscription annuelle plus élevée, dont la dite association pourra ci-après exiger le paiement par ses statuts, avant que

25 ses membres puissent exercer aucun des droits, privilèges ou pouvoirs attachés à la qualité de membre ; et les reçus du trésorier seront preuve (si preuve est demandée,)

30 du paiement de la souscription, et du droit réclamé par tel membre en vertu de cet acte.

Ce qui donnera droit à une personne d'être membre.

IV. Et qu'il soit statué, que les officiers de la dite corporation seront : un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier ;

35 et les affaires de la dite corporation seront conduites par un comité composé de cinq membres de la corporation, et des officiers susdits qui seront toujours membres du dit comité de régie ; et les dits officiers et autres membres du comité de régie seront élus

40 annuellement par voie de scrutin à la pluralité des votes des membres de la corporation qui seront présents et dûment qualifiés comme ci-dessus prescrit ; et la première

Officiers de la corporation.

Comité de régie. Election des officiers et des membres de comité.